

Jean-Philippe HOREN

Expert-Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

Inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris

Membre de la Compagnie de Paris

10, rue Léon Frot – 75011 PARIS

TÉL : 01 44 93 00 00 - FAX : 01 43 72 41 52

Association FLORIMONT

5/9 Place Marcel Paul
75 014 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association Florimont,

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Florimont relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes et conventions générales » de l'annexe des comptes annuels concernant la mise en application à compter du 1^{er} janvier 2020 du règlement comptable n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur

l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association applique le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables suivis par votre association je me suis assuré que la présentation des comptes respectait bien le cadre du nouveau règlement ANC.

4. Vérifications Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5. Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 16 Septembre 2021

Le Commissaire aux comptes



Jean-Philippe HOREN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	2 388		2 388		2 388	
	Autres immobilisations corporelles	83 630	59 438	24 193	17 727	6 466	36.47
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 919		1 919	1 919			
Total I	87 937	59 438	28 499	19 646	8 854	45.07	
	Comptes de liaison						
	Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 742	1 742	100.00
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	17 180	5 782	11 398	18 668	7 270	38.94
	Autres créances	264 489		264 489	24 166	240 323	994.46
Valeurs mobilières de placement	8 600		8 600	8 500	100	1.18	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	256 091		256 091	233 635	22 456	9.61	
Charges constatées d'avance (3)				1 750	1 750	100.00	
Total III	546 361	5 782	540 578	288 462	252 117	87.40	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		634 298	65 220	569 078	308 107	260 970	84.70

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	42 047		42 047			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	141 048		120 381		20 667	17.17
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	48 020		20 667		27 353	132.35
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			1 099		1 099	100.00	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	231 115		184 194		46 920	25.47	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	14 200				14 200	
	Provisions pour charges	1 807		1 807			
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III	16 007		1 807		14 200	785.83
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 911		8 427		1 484	17.61
	Dettes fiscales et sociales	81 351		37 834		43 517	115.02
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	15 414		10 591		4 823	45.54
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	215 281		65 254		150 027	229.91
	Total IV	321 956		122 106		199 850	163.67
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	569 078		308 107		260 970	84.70

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

106 675 56 852

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	44 435	79 592	35 157	44.17
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	364 627	313 715	50 912	16.23
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	3 554		3 554	
Collectes	305	159	146	91.89
Cotisations	2 118	2 364	246	10.41
Autres produits	0	1 120	1 120	99.98
Total I	415 040	396 950	18 090	4.56
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	4 378	2 884	1 494	51.81
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	79 232	71 746	7 486	10.43
Impôts, taxes et versements assimilés	4 121	4 274	153	3.58
Salaires et traitements	200 000	228 867	28 867	12.61
Charges sociales	51 006	54 907	3 901	7.10
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 449	8 748	299	3.42
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	5 512		5 512	
Pour risques et charges : dotations aux provisions		98	98	100.00
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)		513	513	100.00
Total II	352 699	372 038	19 339	5.20
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	62 341	24 912	37 429	150.24
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		517		707	190	26.90
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		517		707	190	26.90
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		517		707	190	26.90
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		62 858		25 620	37 238	145.35
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 738		1 770	3 508	198.18
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 099		1 926	827	42.92
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		638		3 696	4 335	117.27
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				8 649	8 649	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		14 200			14 200	
Total VIII		14 200		8 649	5 551	64.18
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		14 838		4 953	9 886	199.61
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		414 919		401 354	13 565	3.38
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		366 899		380 687	13 788	3.62
Solde intermédiaire		48 020		20 667	27 353	132.35
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		48 020		20 667	27 353	132.35

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 569 077.53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 0 Euros et dégageant un excédent de 48 019.76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2020 a été marquée par l'adaptation aux mesures sanitaires occasionnant une baisse sensible des activités et surtout de l'activité des associations membres de Florimont. Il en découle une baisse importante des produits d'exploitation. Les aides à l'emploi ont baissé de 41,61 %.

Par ailleurs, on observe une augmentation des subventions malgré la diminution d'activité, une baisse de l'ensemble des frais de personnel (- 12,79 %, soit : - 35 765 €) du fait du chômage partiel et de la diminution du nombre de salariés. La diminution du nombre de salarié est à rapporter à la politique en ressources humaines de l'association qui vise à donner plus d'autonomie aux pôles et par conséquent à recruter des salariés avec des profils plus précis. Ce recrutement prend du temps, 4 nouveaux salariés seront recrutés de fin décembre 2020 à début 2021.

Parallèlement l'implication des bénévoles a progressé de 30 %.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

La crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur l'activité de l'Association depuis le 1er janvier 2020.

A la suite des mesures liées au confinement, l'Association a bénéficié de la prise en charge des indemnités versées dans le cadre de l'activité partielle.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes présentés sont établis conformément au règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC n°2016-07 du 28 décembre, et en application

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 388
Installations générales agencements aménagements divers	39 250		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 865		14 915
Emballages récupérables et divers	4 602		
TOTAL	68 716		17 303
Prêts, autres immobilisations financières	1 919		
TOTAL	1 919		
TOTAL GENERAL	70 634		17 303

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 388	2 388
Installations générales agencements aménagements divers			39 250	39 250
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			39 779	39 779
Emballages récupérables et divers			4 602	4 602
TOTAL			86 018	86 018
Prêts, autres immobilisations financières			1 919	1 919
TOTAL			1 919	1 919
TOTAL GENERAL			87 937	87 937

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Emballages récupérables et divers	50 989	8 449		59 438
TOTAL	50 989	8 449		59 438
TOTAL GENERAL	50 989	8 449		59 438

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Emballages récupérables et divers	8 449				
TOTAL	8 449				
TOTAL GENERAL	8 449				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		14 200			14 200
Pensions et obligations similaires	1 807				1 807
TOTAL	1 807	14 200			16 007

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	270	5 512			5 782
TOTAL	270	5 512			5 782
TOTAL GENERAL	2 077	19 712			21 789
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		5 512			
exceptionnelles		14 200			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 919	1 919	
Clients douteux ou litigieux	5 512	5 512	
Autres créances clients	11 668	11 668	
Personnel et comptes rattachés	1 030	1 030	
Divers état et autres collectivités publiques	30 148	30 148	
Débiteurs divers	233 311	233 311	
TOTAL	283 588	283 588	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 911	9 911		
Personnel et comptes rattachés	10 002	10 002		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 943	66 943		
Autres impôts taxes et assimilés	4 405	4 405		
Autres dettes	15 414	15 414		
Produits constatés d'avance	215 281	215 281		
TOTAL	321 956	321 956		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	233 311
Total	233 311

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 911
Dettes fiscales et sociales	16 537
Autres dettes	15 414
Total	41 862

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	215 281
Total	215 281